

Francis CARLES Alain CARLES

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie des Conseils et Experts financiers**Note d'informations n° 78 du 2<sup>ème</sup> trimestre 2012****SOCIAL**

**Revalorisation du SMIC :** le taux horaire du SMIC sera revalorisé de 2 % au 1er juillet 2012. Cette augmentation se décompose comme suit : 1,4 % au titre de l'inflation intervenue depuis la précédente revalorisation (de décembre 2011 à mai 2012) et 0,6 % au titre d'un « coup de pouce » supplémentaire.

Le montant du SMIC brut horaire sera ainsi porté, au 1er juillet 2012, à 9,40 euros, soit 1425,67 euros bruts mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

**Visite de reprise :** les délais d'arrêt de travail d'un salarié imposant un examen de reprise du travail par le médecin du travail sont modifiés. A compter du 1er juillet 2012, une telle visite doit intervenir après une absence d'au moins trente jours pour cause d'accident du travail, de maladie ou d'accident non professionnel.

**FISCALITE PERSONNELLE**

Déclaration de revenus et impôt de solidarité sur la fortune : Les assujettis à l'ISF qui ont un patrimoine compris entre 1 300 000 euros et 3 000 000 euros seront dispensés de déclaration spécifique. Bien qu'il faille conserver les détails, seul le montant net global sera à déclarer sur la déclaration de revenus. Nous attirons votre attention sur le fait que pour les contribuables concernés, les calculs doivent être disponibles pour la date de dépôt de la déclaration de revenu. Pour ceux dont le patrimoine net global est supérieur à 3 000 000 euros la déclaration sera à déposer pour le 15 juin 2012. Nous vous rappelons qu'il est possible de réduire ou de limiter cet impôt par un investissement dans le capital de certaines petites et moyennes entreprises.

**INFORMATIQUE – SAUVEGARDE DES DONNEES**

Rappel – Cette protection est indispensable contre la perte de données, que cette perte soit due à une panne de matériel, une mauvaise manipulation, un virus informatique ou autres.

La perte de données informatiques est toujours préjudiciable, et peut mettre l'entreprise en péril. Cela n'arrive pas qu'aux autres...

La sauvegarde doit être assurée dès qu'une tâche d'importance significative a été exécutée sur votre ordinateur.

Cette sauvegarde doit être conservée dans un lieu sûr, en dehors des locaux où est situé le matériel informatique. Plusieurs jeux de sauvegarde sont nécessaires.

Avec les progrès de l'ADSL ces dernières années, il existe sur le marché des solutions automatisées de sauvegarde externalisée qui répondent parfaitement aux besoins des entreprises.

Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller sur ce sujet.

**TELETRANSMISSION ET TELEPAIEMENT**

A compter du 1er octobre 2012, les téléprocédures deviendront obligatoires pour toutes les entreprises soumises à l'IS quel que soit leur chiffre d'affaires. Ces téléprocédures concernent la déclaration et le paiement de la TVA, les demandes de remboursement de crédit de TVA, le paiement de l'IS et de la taxe sur les salaires.

**ECONOMIE**

Indice : Coût à la construction 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 : 1 638

Variation sur 1 an : + 6,85 %

Variation sur 3 ans : + 7,55 %

Variation sur 9 ans : + 39,76 %

Nous restons à votre disposition sur l'ensemble de ces sujets et tous vos besoins en matière administrative.

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles :  
<http://www.auditeuroconseil.com>

**Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.**